



DÉPARTEMENT DE  
L'ARIÈGE

-----  
COMMUNE DE  
SOUEIX-ROGALLE  
-----



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AR\_2020\_043

dossier n°DP 009 299 20 A0004

date de dépôt : 18 juin 2020

demandeur : **Madame DOUGNAC Stéphanie**

pour : Réfection toiture en ardoises

adresse terrain : Paloumère, à Soueix-Rogalle  
(09140)

Sous-préfecture de Saint-Girons  
Date de réception de l'AR: 20/10/2020  
009-210902995-20201020-AR\_2020\_043-AR

### LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

Vu la déclaration préalable présentée le 18 juin 2020 par Madame DOUGNAC Stéphanie ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la réfection d'une toiture en ardoises ;
- sur un terrain situé Paloumère à Soueix-Rogalle, terrain cadastré B-0257, B-0258, B-0259, B-0271, B-1977 et B-1978 ;
- sans création de surface de plancher ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Considérant que le pétitionnaire a été destinataire d'un courrier de demande de pièces complémentaires en date du 30 juin 2020 ;

Considérant que le pétitionnaire disposait de trois mois pour fournir les pièces demandées ;

Considérant que le dossier n'est pas complété ;

### ARRÊTE

**Article unique :** La déclaration préalable fait l'objet d'un rejet tacite.

Fait à Soueix-Rogalle, le 20 octobre 2020,  
la Maire, Christiane BONTÉ

